

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF1907

présenté par

Mme Louwagie, M. Wauquiez et les membres du groupe Droite Républicaine

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Gestion des finances publiques »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.